



**Document d'information sur le budget
des dépenses et la planification axée
sur les résultats
2008-2009**

**Ministère des Services sociaux et
communautaires**

ISSN 1718-6285

This document is available in English



Partie I : Planification axée sur les résultats 2008-2009

Ministère des Services sociaux et communautaires

Ministère des Services sociaux et communautaires
Document d'information sur le budget des dépenses
et la planification axée sur les résultats 2008-2009

PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS 2008-2009

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux, mission, mandat, priorités et résultats clés du ministère

Le [ministère des Services sociaux et communautaires](#) vient en aide aux personnes et aux familles ontariennes qui sont dans le besoin. Qu'il s'agisse d'apporter du soutien lors de difficultés financières temporaires, d'assurer un refuge aux victimes de violence familiale ou l'hébergement en milieu communautaire aux adultes ayant une déficience intellectuelle, les programmes financés par le ministère visent à aplanir les obstacles qui entravent les possibilités et la participation à la vie de la collectivité.

Parmi les principales sphères de responsabilité du ministère, citons :

- soutien du revenu et soutien de l'emploi pour les personnes dans le besoin ou ayant une déficience intellectuelle;
- services communautaires, dont le counselling et les refuges pour femmes;
- services aux adultes ayant une déficience intellectuelle;
- amélioration de l'accessibilité pour tous les Ontariens et Ontariennes;
- collecte et versement des pensions alimentaires aux familles;
- divulgation de renseignements sur les adoptions.

Les programmes d'aide sociale du ministère assurent le soutien du revenu ou de l'emploi aux personnes et aux familles en situation de crise financière et aux personnes handicapées. L'aide aux personnes qui peuvent et veulent travailler afin de parvenir à l'autonomie financière est l'une des clés de la réussite des programmes de services sociaux de l'Ontario.

Les services communautaires comprennent des programmes de prévention de la violence familiale et des soutiens pour les femmes et les enfants qui en sont victimes, des services pour les personnes sourdes ou sourdes et aveugles, et de l'aide pour les personnes sans abri ou à risque de le devenir. Le ministère subventionne par ailleurs des collectivités autochtones en santé par le biais de la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones. Il aide aussi les adultes adoptés et les pères et mères de sang à avoir accès à certains renseignements des dossiers de naissance et d'adoption.

Le ministère finance des services communautaires à l'intention des adultes ayant une déficience intellectuelle, notamment des programmes de jour et des programmes en établissement, ainsi que des programmes qui facilitent aux jeunes ayant une déficience intellectuelle le passage de l'école secondaire à la vie dans la collectivité.

Par l'intermédiaire du Bureau des obligations familiales, le ministère exécute les ordonnances alimentaires rendues par les tribunaux afin que les familles obtiennent les sommes qui leur sont dues.

La Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario collabore avec les personnes handicapées et la population de même qu'avec les secteurs privé et public à la mise au point des normes d'accessibilité et à la promotion de la sensibilisation à l'accessibilité dans toute la province.

Ces programmes et services ont pour effet de renforcer la population et les collectivités de l'Ontario en aidant les personnes vulnérables à surmonter les périodes difficiles, à reprendre leur vie en main et à évoluer vers l'autonomie.

SOUTIEN DU REVENU ET SOUTIEN DE L'EMPLOI

Le ministère assure le soutien du revenu aux personnes et aux familles qui en ont le plus besoin. En complément, des programmes de soutien de l'emploi aident les bénéficiaires de l'aide sociale à trouver un emploi, à le conserver et à devenir plus autonomes sur le plan financier.

Le [programme Ontario au travail](#) verse une aide au revenu aux personnes ayant des besoins urgents et une aide à l'emploi à celles qui font la transition de l'aide sociale à un emploi. Le [Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées](#) offre un soutien du revenu aux personnes handicapées qui sont matériellement dans le besoin et un soutien de l'emploi aux personnes handicapées qui peuvent et veulent travailler.

Le pourcentage des inscrits au programme Ontario au travail qui cessent d'y participer pour occuper un emploi continue d'augmenter. Cette année, le ministère travaille à établir des données de référence, qui serviront à surveiller et à mesurer les augmentations après 2008-2009. De plus, le nombre de bénéficiaires du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées qui touchent un revenu devrait s'accroître en 2008-2009, tout comme le montant mensuel de leurs gains.

Sur la lancée d'un projet entrepris en 2004, le ministère continuera de simplifier les règles de l'aide sociale et d'en retrancher les éléments improductifs, de sorte que les bénéficiaires ne soient pas dissuadés de chercher un emploi et de le conserver. Par exemple, un montant pouvant atteindre 500 \$ pendant toute période de 12 mois au titre de la Prestation pour autres types d'emploi et activités d'aide à l'emploi contribue à épargner certains frais, tels que l'achat d'uniformes et de matériel de travail et le paiement d'honoraires professionnels. On a aussi prévu une aide financière à l'égard des frais de garderie, si le client doit les régler à l'avance.

En 2008-2009, dans le cadre de la Stratégie de liaison avec les employeurs, le ministère met sur pied une campagne de sensibilisation des employeurs, afin d'accroître les occasions d'emploi offertes aux personnes handicapées, en particulier à celles qui touchent le soutien du revenu à titre de bénéficiaires du POSPH.

SERVICES COMMUNAUTAIRES

Les [services communautaires](#) sont dispensés par des organismes locaux et provinciaux, des municipalités et des Premières nations. Ces services viennent en aide à des personnes sourdes ou sourdes et aveugles, à des personnes autochtones, à des femmes et des enfants qui fuient la violence familiale et à des personnes sans abri ou à risque de le devenir. En outre, le ministère entend proposer de nouvelles mesures législatives touchant les renseignements sur les adoptions, en vue d'une plus grande ouverture du système de divulgation de ces renseignements en Ontario.

Soutien aux personnes sourdes ou sourdes et aveugles

Le ministère accorde une aide financière à des organismes sans but lucratif pour la prestation de services d'interprètes aux personnes sourdes, devenues sourdes ou malentendantes, et des services d'intervenants aux personnes sourdes et aveugles. Les [services d'interprètes et d'intervenants](#) aident ces personnes à vivre de façon plus autonome.

En 2008-2009, le ministère continue de transformer ces services, notamment par l'intégration graduelle d'un nouveau modèle de prestation des services, l'élaboration de stratégies pour établir un point central d'accès aux services et un instrument d'évaluation fonctionnel pour déterminer l'admissibilité aux services d'intervention. De plus, on compte mettre sur pied des stratégies en vue de remédier à la pénurie chronique d'intervenants compétents.

Investissements pour renforcer les collectivités autochtones

Le ministère appuie la [Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones](#), un partenariat conclu par la province avec 14 organismes autochtones provinciaux et territoriaux et Premières nations autonomes. La Stratégie vise à améliorer la santé et le bien-être des collectivités autochtones en Ontario grâce à des services traditionnels et adaptés sur le plan culturel en matière de santé et de ressourcement.

En 2008-2009, le ministère entend collaborer avec des organismes des Premières nations et d'autres ministères au renouvellement de la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones.

Soutien aux victimes de violence familiale

Le ministère continuera de jouer un rôle capital dans le [Plan d'action contre la violence familiale](#) du gouvernement, une initiative de 82 millions de dollars. Ce montant représente le financement des [refuges destinés aux femmes](#) et la poursuite du [soutien des services de counseling et d'hébergement de deuxième étape](#) offerts aux victimes de violence familiale. En 2008-2009, on prévoit une augmentation de 10 % du pourcentage des femmes qui, ayant bénéficié des services de prévention de la violence, ont élaboré des plans de sécurité pour elles-mêmes et leurs enfants.

Le ministère est en voie d'établir deux refuges pour femmes à Timmins – l'un destiné aux femmes francophones, et l'autre aux femmes non francophones et autochtones. Ces refuges contribueront à réaliser l'objectif du Plan d'action contre la violence familiale, qui est d'amplifier l'offre des soutiens communautaires aux femmes et aux enfants victimes de violence familiale.

Prévention de l'itinérance

Pour aider les personnes sans abri ou celles qui risquent de le devenir, le ministère continuera d'appuyer toute une [gamme de services](#). On dispense ainsi des aides financières à l'intention des foyers et des services d'hébergement d'urgence, une aide d'urgence à l'égard des impayés d'énergie et des services de soutien.

En 2008-2009, le ministère continuera de travailler en étroite collaboration avec les municipalités et d'autres intervenants, afin d'aider les bénéficiaires des foyers, refuges et centres d'hébergement à se procurer un logement permanent. Le ministère collabore aussi avec les municipalités qui offrent un programme de foyers, pour la promotion du respect des normes de service provinciales.

Mise à jour des lois ontariennes relatives aux renseignements sur les adoptions

Si le projet de loi 12 : *Loi de 2007 sur l'accès aux dossiers d'adoption*, est adopté par l'Assemblée législative au cours de 2008-2009, le ministère apportera des changements importants aux [lois sur la divulgation de renseignements sur les adoptions](#) de l'Ontario. Ces mesures législatives assureront l'équilibre entre une plus grande ouverture et de nouvelles mesures de protection de la vie privée pour les personnes adoptées adultes et les pères et mères de sang.

Si ce projet de loi est adopté, les dispositions proposées permettront aux personnes adoptées adultes et aux pères et mères de sang d'avoir accès à d'importants renseignements identificatoires figurant dans les ordonnances d'adoption et les enregistrements de naissance. Elles permettront également à ces personnes d'opposer un veto à la divulgation des renseignements si l'ordonnance d'adoption a été rendue avant le 1^{er} septembre 2008.

SERVICES AUX PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

Le ministère fournit des soutiens aux [adultes ayant une déficience intellectuelle](#) et à leurs familles. Les programmes et services offerts visent les buts suivants :

- des soutiens de jour en établissement qui aident ces personnes à vivre, à travailler et à participer à une vaste gamme d'activités communautaires;
- des soins cliniques;
- des services de soutien personnel pour les personnes qui ont des besoins élevés.

Le ministère continue de réorganiser son mode de prestation de ces services en élargissant l'éventail des services de soutien pour l'intégration communautaire en prévision de la fermeture des trois derniers établissements provinciaux destinés aux adultes ayant une déficience intellectuelle. Ces trois établissements doivent fermer leurs portes d'ici mars 2009.

Le ministère collabore étroitement avec les familles, les fournisseurs de soins et les organismes en vue d'assurer un passage sans heurt à la vie dans la collectivité aux pensionnaires des établissements restants.

En 2008-2009, le ministère continuera à travailler à l'instauration d'un robuste système de services communautaires à l'intention des personnes ayant une déficience intellectuelle. En collaboration avec les fournisseurs de services de la collectivité, le ministère vise à rendre équitable, viable et facile d'accès la prestation de ces services.

Cette année, le ministère met au point une loi entièrement refondue sur les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, loi qui n'avait pas été modifiée depuis 34 ans. Le projet de loi renferme des modifications importantes de la loi existante. Si le projet de loi est adopté, les personnes pourront :

- disposer d'un point unique d'entrée et d'accès aux services;
- fournir les renseignements nécessaires une seule fois, grâce à un dossier de demande uniformisé;
- se prévaloir d'un meilleur choix de possibilités pour la gestion directe de leurs fonds, à condition de répondre aux conditions de base et de faire appel au réseau d'organismes.

En assurant aux adultes ayant une déficience intellectuelle la prestation de programmes et de services qui leur permettent de participer pleinement à la vie de la collectivité, le ministère contribue aux efforts du gouvernement pour bâtir des collectivités fortes partout dans la province.

BUREAU DES OBLIGATIONS FAMILIALES

Le [Bureau des obligations familiales](#) exécute les ordonnances alimentaires rendues par les tribunaux, de façon à permettre aux parents de recevoir le soutien financier nécessaire et de mener une vie plus autonome. Ce mandat appuie la priorité du gouvernement, qui consiste à investir dans une société forte et une économie prospère. Le Bureau procède à la réorganisation de ses activités afin d'améliorer ses services et l'exécution des ordonnances, de même que l'équité et l'efficacité de leur prestation.

En 2008-2009, le ministère continuera d'utiliser les instruments d'exécution sanctionnés par la loi adoptée en 2005, notamment le droit de signaler aux organismes professionnels les personnes en défaut de paiement d'une pension alimentaire. Ces modifications dotent le Bureau des obligations familiales de nouveaux moyens de localiser les personnes qui ne se conforment pas à l'ordonnance alimentaire. On s'attend, en 2008-2009, à un pourcentage de 67 % de conformité, en tout ou en partie, aux ordonnances alimentaires.

Le ministère a amorcé un nouveau projet de soutien technologique à l'appui d'un modèle opérationnel de gestion des cas qui lui permettra de passer d'une démarche réactive à une démarche proactive et axée sur les clients.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ACCESSIBILITÉ POUR L'ONTARIO

Le ministère favorise l'accessibilité et œuvre à éliminer les obstacles qui empêchent les personnes handicapées de participer pleinement à la vie sociale et économique de la province.

La [Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario](#), avec le concours d'un vaste éventail de secteurs, élaborera des propositions de [normes d'accessibilité](#) de l'Ontario. Les premières normes d'accessibilité de l'Ontario, établies en vertu d'une loi qui fait date dans le domaine – les [normes pour le service à la clientèle](#) – ont pris effet en janvier 2008. On prévoit pour la fin de 2008 la formulation d'une norme définitive en matière de transport et d'un projet de norme en matière d'information et de communications.

Le ministère poursuit l'établissement de partenariats stratégiques avec d'autres gouvernements et le secteur privé, afin de promouvoir la sensibilisation à l'accessibilité partout en Ontario. Au moyen d'un programme d'éducation du public amorcé en mars dernier, il continuera de mieux faire connaître l'accessibilité et les avantages découlant de l'élimination des obstacles pour les personnes handicapées.

En favorisant l'accessibilité pour les personnes handicapées et leur intégration sociale et économique, la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario appuie les priorités du gouvernement visant à établir des collectivités fortes et une économie florissante.

Ministère des Services sociaux et communautaires
Document d'information sur le budget des dépenses
et la planification axée sur les résultats 2008-2009

Partage des coûts avec le gouvernement fédéral

Le ministère des Services sociaux et communautaires partage le coût de l'aide sociale et d'autres programmes de services sociaux avec le gouvernement fédéral, les municipalités, les Premières nations et d'autres organismes du secteur public.

Remboursements fédéraux

Depuis le 1^{er} avril, un nouveau transfert global, le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), regroupe les contributions du Financement des programmes établis (FPE) et du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC). En vertu du TCSPS, les provinces reçoivent un financement pour la santé, l'enseignement postsecondaire, les programmes d'aide sociale et d'autres services sociaux. Depuis avril 2004, le TCSPS était scindé en deux volets, le Transfert canadien en matière de santé (TCS) et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS)

Indépendamment du financement global que reçoit la province aux termes du TCS et du TCPS, la province reçoit également des fonds fédéraux pour certains programmes en vertu de l'entente de 1965 sur le bien-être des Indiens et de l'Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées. Pour l'exercice 2008-2009, le financement fédéral versé aux termes de ces ententes s'établit comme suit :

Partage des coûts avec le gouvernement fédéral

	<u>Comptabilité de caisse</u>	<u>CCSP</u>
<i>Entente de 1965 sur le bien-être des Indiens</i>		
Ontario au travail	71 069 000 \$	71 240 000 \$
<i>Total partiel</i>	<i>71 069 000 \$</i>	<i>71 240 000 \$</i>
Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées		
Services et soutien en matière d'emploi	25 706 000 \$	25 706 000 \$
Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle	12 500 000 \$	12 500 000 \$
<i>Total partiel</i>	<i>38 206 000 \$</i>	<i>38 206 000 \$</i>
Total	<i>109 275 000 \$</i>	<i>109 446 000 \$</i>

Ministère des Services sociaux et communautaires

Document d'information sur le budget des dépenses
et la planification axée sur les résultats 2008-2009

Lois dont l'application relève du
ministère des Services sociaux et communautaires

- *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, L.O. de 2005, chap. 11.
- *Loi sur les établissements de bienfaisance*, L.R.O. de 1990, chap. C.9
Sauf pour l'administration de l'ensemble des pouvoirs et des fonctions relatifs à ce qui suit :
 - a) un foyer de bienfaisance pour personnes âgées agréé;
 - b) un bâtiment ou les parties d'un bâtiment qui, une fois agréés en vertu de l'article 3 de la Loi, constitueront un foyer pour personnes âgées agréé;
 - c) une personne morale agréée qui entretient et fait fonctionner un foyer pour personnes âgées agréé;
 - d) une personne morale qui prévoit entretenir et faire fonctionner un établissement de bienfaisance qui, une fois agréé en vertu de l'article 3 de la Loi, constituera un foyer pour personnes âgées agréé.
- *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*, L.R.O. de 1990, chap. C.11.
Articles 162 à 174 inclusivement.
- *Loi de 2000 sur le Mois de sensibilisation à la surdi-cécité*, L.O. de 2000, chap. 34.
- *Loi sur les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle*, L.R.O. de 1990, chap. D.11.
Sauf pour l'administration de l'ensemble des pouvoirs et des fonctions liés à la prestation des programmes et des services de soins de longue durée.
- *Loi sur les conseils d'administration de district des services sociaux*, L.R.O. de 1990, chap. D.15.
- *Loi sur les prestations familiales*, L.R.O. de 1990, chap. F.2.
- *Loi de 1996 sur les obligations familiales et l'exécution des arriérés d'aliments*,
L.O. de 1996, chap. 31.
- *Loi sur les services sociaux dispensés aux Indiens*, L.R.O. de 1990, chap. I.4.
- *Loi sur le ministère des Services sociaux et communautaires*,
L.R.O. de 1990, chap. M.20.
En ce qui a trait aux activités et programmes visant les services sociaux et communautaires et à l'exception des articles 11.1 et 12 pour ce qui est des programmes et services de soins de longue durée.
- *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*, L.O. de 2001, chap. 32.
- *Loi de 1997 sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées*, L.O. de 1997, chap. 25,
annexe B.
- *Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail*, L.O. de 1997, chap. 25, annexe A.
- *Loi de 1998 sur le travail social et les techniques de travail social*, L.O. de 1998, chap. 31.
- *Loi sur la Commission d'aide aux anciens combattants*, L.R.O. de 1960, chap. 377.

Ministère des Services sociaux et communautaires

**Document d'information sur le budget des dépenses
et la planification axée sur les résultats 2008-2009**

Organismes, conseils et commissions

	Prévisions 2008-2009 \$	Chiffres réels provisoires 2007-2008 \$	Chiffres réels 2006-2007 \$
Tribunal de l'aide sociale / Commission de révision de l'aide sociale*	7 619 600	6 896 617	6 438 286
Commission d'aide aux anciens combattants	253 200	253 200	253 200

* Le **Tribunal de l'aide sociale** entend les appels de décisions rendues conformément à la *Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail* et à la *Loi de 1997 sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées*. Il a été constitué en juin 1998.

La **Commission de révision de l'aide sociale** entend les appels de décisions rendues conformément à la *Loi sur les prestations familiales* (LPF), la *Loi sur l'aide sociale générale* (LASG) et la *Loi sur les services de réadaptation professionnelle* (LSRP). La Commission cessera d'exister lorsque les appels et les appels ultérieurs auront été tranchés.

La **Commission d'aide aux anciens combattants** accepte les demandes d'aide financière présentées au nom d'anciens combattants ou de leurs personnes à charge par la Légion royale canadienne, le ministère des Anciens combattants et les caisses de bienfaisance de l'Aviation royale du Canada et de la Marine royale canadienne.

Les bureaux du ministère des Anciens combattants en Ontario examinent le bien-fondé des demandes et les renvoient à la Commission.

Le président et les commissaires sont nommés par décret. Conformément à la loi, les commissaires ne reçoivent aucune rémunération, mais ils peuvent se faire rembourser leurs menues dépenses.

Ministère des Services sociaux et communautaires

Document d'information sur le budget des dépenses
et la planification axée sur les résultats 2008-2009

Dépenses ministérielles prévues 2008-2009

	Dépenses ministérielles prévues (M\$) 2008-2009
Fonctionnement	7 699
Infrastructure	43
Consolidation du secteur parapublic	(14)

TABLEAU 2 : Dépenses ministérielles prévues par nom de programme 2008-2009

**Ministère des Services sociaux
et communautaires***

Fonctionnement : 7 699 millions de
dollars

Infrastructure : 43 millions de dollars

**Services d'administration
du ministère**

Fonctionnement :
36 millions de dollars

Services aux adultes

Fonctionnement : 7 663 millions de
dollars

Infrastructure : 43 millions de
dollars

* Les données relatives à la consolidation du secteur parapublic sont communiquées sous forme de données totales pour le ministère, et non sous forme de données par programme.

Ministère des Services sociaux et communautaires
Document d'information sur le budget des dépenses
et la planification axée sur les résultats 2008-2009

Mandat

Le ministère des Services sociaux et communautaires a pour mandat de promouvoir des collectivités dynamiques et intégratrices en Ontario. Pour y parvenir, il fournit et finance des services qui favorisent l'épanouissement individuel et la résilience et améliorent la qualité de la vie.

Sommaire général (fonctionnement et infrastructure)

Description	Prévisions 2008-2009 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2007-2008		Prévisions 2007-2008* \$	Chiffres réels provisoires 2007-2008* \$	Chiffres réels 2006-2007* \$
		\$	%			
Administration du ministère	35 996 300	1 913 000	5,6 %	34 083 300	33 916 197	29 001 141
Services aux adultes	7 684 504 500	360 772 200	4,9 %	7 323 732 300	7 505 970 308	7 148 026 700
Total, y compris mandats spéciaux	7 720 500 800	362 685 200	4,9 %	7 357 815 600	7 539 886 504	7 177 027 842
Moins : Mandats spéciaux	0	(2 288 512 500)	(100,0 %)	2 288 512 500	0	0
Total à voter – Fonctionnement et infrastructure	7 720 500 800	2 651 197 700	52,3 %	5 069 303 100	7 539 886 504	7 177 027 842
Mandats spéciaux	0	(2 288 512 500)	(100,0 %)	2 288 512 500	0	0
Crédits législatifs	20 710 840	5 432 300	35,6 %	15 278 540	18 208 737	18 367 300
Total du ministère – Fonctionnement et infrastructure	7 741 211 640	368 117 500	5,0 %	7 373 094 140	7 558 095 241	7 195 395 142
Consolidation	(14 000 000)	(739 000)	5,6 %	(13 261 000)	(15 370 400)	(14 398 007)
Total du ministère – Fonctionnement et infrastructure, y compris la consolidation	7 727 211 640	367 378 500	5,0 %	7 359 833 140	7 542 724 841	7 180 997 135

Actif

Description	Prévisions 2008-2009 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2007-2008		Prévisions 2007-2008 \$	Chiffres réels provisoires 2007-2008* \$	Chiffres réels 2006-2007 \$
		\$	%			
Services aux adultes	25 232 200	2 601 600	11,5 %	22 630 600	22 626 600	18 853 300
Total du ministère Actif	25 232 200	2 601 600	11,5 %	22 630 600	22 626 600	18 853 300
Moins : Mandats spéciaux	0	(7 600 600)	(100,0 %)	7 600 600	0	0
Total à voter – Actif	25 232 200	10 202 200	67,9 %	15 030 000	22 626 600	18 853 300

* Les données passées ont été redressées afin de tenir compte du transfert de programmes à d'autres ministères et en provenant, du démêlement des services, ainsi que de la réorganisation du financement de Cyber Ontario et du Budget supplémentaire des dépenses.



ANNEXE I : Rapport annuel 2007-2008

Ministère des Services sociaux et communautaires

RAPPORT ANNUEL 2007-2008

Soutien du revenu et soutien de l'emploi

Le programme [Ontario au travail](#) dispense une aide au revenu et une aide à l'emploi aux personnes temporairement dans le besoin pour les aider à se trouver un emploi et à ne plus dépendre de l'aide sociale. De façon analogue, le [Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées](#) dispense un soutien du revenu et un soutien de l'emploi aux personnes handicapées.

Depuis 2004, le gouvernement œuvre à transformer le système d'aide sociale de l'Ontario en simplifiant les programmes, en éliminant les règles dissuasives et en polarisant les efforts en vue d'aider les personnes à réintégrer la population active et à devenir financièrement autonomes. On travaille constamment à améliorer les programmes d'aide sociale de l'Ontario et à les rendre plus efficaces dans l'intérêt de la clientèle.

En 2007 et pour la troisième année consécutive, le gouvernement a augmenté les taux d'aide sociale, et le ministère a continué d'éliminer les règles périmées et improductives, qui restreignaient les occasions pour les bénéficiaires de cesser de dépendre de l'aide sociale et de devenir autonomes.

Le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées continue d'appuyer et de promouvoir les divers volets de la stratégie pour l'emploi lancée en 2006. La stratégie pour l'emploi a pour but d'améliorer les avantages et mesures incitatives et d'accroître le nombre de personnes handicapées qui trouvent un emploi et le conservent.

Le [Fonds Innovations Emploi](#) a été instauré en 2006, dans le but d'inciter les employeurs de l'Ontario à créer des emplois et à multiplier les possibilités de travail pour les bénéficiaires de l'aide sociale. Le Fonds a subventionné son premier groupe de projets cette année, améliorant ainsi les perspectives de centaines de personnes en Ontario. Au nombre des 25 [projets](#) mis sur pied dans toute la province, un programme lancé à Brantford a pour but d'aider les personnes qui sont victimes de violence familiale ou qui risquent de le devenir à acquérir les compétences nécessaires pour décrocher un emploi dans un métier spécialisé, et un programme de formation au service à la clientèle est dispensé par le Conseil Canadien de la Réadaptation et du Travail.

Les programmes d'aide sociale de l'Ontario appuient la priorité du gouvernement, qui vise à bâtir des collectivités fortes, en offrant un revenu de base aux personnes dans le besoin, pour les aider à vivre de façon autonome. Parallèlement, les programmes de soutien de l'emploi appuient les efforts du gouvernement visant à renforcer la population et l'économie de l'Ontario en aidant les bénéficiaires de l'aide sociale à améliorer leurs perspectives d'emploi et d'autonomie financière.

SERVICES COMMUNAUTAIRES

En 2007-2008, le ministère a investi un supplément de 20 millions de dollars sur trois ans dans le renforcement des organismes de services sociaux et communautaires. Ces nouvelles ressources permettent aux organismes de fournir :

- des centres de refuge et des services de counselling aux femmes et enfants qui fuient une situation de violence familiale;
- des services d'interprétation et d'intervention aux personnes sourdes ou sourdes et aveugles;
- des programmes de prévention de l'itinérance et des foyers aux personnes vulnérables ou difficiles à loger.

RAPPORT ANNUEL 2007-2008

Renforcement des collectivités autochtones

Le ministère a continué d'appuyer la [Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones](#), un partenariat entre la province d'une part, et 14 organismes autochtones provinciaux et territoriaux et Premières nations autonomes d'autre part. Le ministère – de même que le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le ministère des Affaires autochtones et la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario – assure le financement de la Stratégie. Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse finance le [programme « Bébés en santé, enfants en santé » à l'intention des Autochtones](#), qui fait partie intégrante de la Stratégie depuis 2000.

La Stratégie subventionne des centres d'accès aux soins de santé, des pavillons de ressourcement et des centres de refuge et de traitement; elle vise l'amélioration de la santé et le mieux-être dans les collectivités autochtones de l'Ontario, au moyen de services de santé et de mieux-être appropriés, tant traditionnels qu'adaptés sur le plan culturel.

Prévention de l'itinérance et aide aux sans-abri

Afin de venir en aide aux personnes qui se trouvent dans une situation de crise sur le plan du logement, le ministère a continué de financer tout un éventail de [services d'aide aux sans-abri](#). Il accorde ainsi des aides financières aux services d'hébergement d'urgence, aux foyers, à l'aide d'urgence aux impayés d'énergie et aux services de soutien permettant aux personnes de conserver leur logement.

Des programmes de prévention de l'itinérance offrent des soutiens aux personnes difficiles à loger. Le ministère finance quelque 280 foyers, assurant des services d'hébergement et de soutien à environ 4 700 personnes qui sont atteintes d'une maladie mentale ou d'une dépendance, qui ont une déficience intellectuelle ou qui sont des personnes âgées vulnérables. En 2007-2008, le ministère a augmenté le montant de l'indemnité quotidienne dont le coût est partagé par la province et les municipalités, afin de compenser la hausse des coûts. Le ministère a aussi continué d'appuyer les municipalités dans leur application des normes de service provinciales implantées l'an dernier.

Dans le cadre du Fonds d'aide d'urgence aux impayés d'énergie, le ministère aide les personnes à faible revenu de la province, y compris les bénéficiaires de l'aide sociale et les personnes à revenu fixe, qui font face à des situations d'urgence liées à l'énergie. Le Fonds aide à payer les factures de services publics en souffrance, les dépôts de garantie ou cautions et les frais de rebranchement, afin que les personnes ne perdent pas leur maison parce qu'elles sont temporairement incapables de les régler.

En outre, comme soutien au plan d'action pour la diminution des teneurs en plomb dans l'eau potable du ministère de l'Environnement de l'Ontario, le ministère a mis en œuvre le Programme d'aide à l'achat des filtres à eau pour apporter une solution à ce problème dans les zones résidentielles.

RAPPORT ANNUEL 2007-2008

Soutien aux victimes de violence familiale

Les [services aux femmes et aux enfants](#) qui fuient une situation de violence familiale du ministère sont dispensés par le biais d'un réseau auquel concourent 13 ministères et que coordonne la [Direction générale de la condition féminine de l'Ontario](#). Cet ensemble de services appuie le [Plan d'action ontarien contre la violence familiale](#) annoncé par le gouvernement en 2005.

En 2007-2008, le ministère a poursuivi ses investissements dans les domaines suivants : services de soutien communautaire, refuges, counselling et hébergement de deuxième étape offerts aux victimes de violence familiale. Le supplément de 20 millions de dollars de cette année aidera les organismes à planifier à long terme et à assumer la hausse des coûts salariaux, ses obligations aux termes de la loi et d'autres frais liés à la hausse du coût de la vie.

Soutien aux personnes sourdes ou sourdes et aveugles

Sur la lancée d'une initiative amorcée en 2005-2006, le ministère a continué de transformer ses [services d'interprétation aux personnes sourdes, devenues sourdes ou malentendantes, et ses services d'intervention aux personnes sourdes et aveugles](#). Il y a eu augmentation du financement destiné aux services, aux salaires et à la formation du personnel.

En matière de services d'intervention, le ministère a mis au point et soumis à des essais-pilotes un instrument d'évaluation courant; il a aussi subventionné le Colloque de formation sur les services d'intervention et dessert maintenant North Bay, où les services étaient inexistantes. Ces investissements ont contribué à assurer des services à une population qui avait jusque-là été mal desservie ou privée de services.

En matière de services d'interprétation, le ministère a enrichi son programme de stages en interprétation de façon à accroître le nombre de stagiaires chaque année, et il a financé un programme qui dispensera des services en langage gestuel aux francophones. Ces deux programmes devraient atténuer la pénurie chronique d'interprètes en Ontario.

Mise à jour des lois relatives aux renseignements sur les adoptions

Le 10 décembre 2007, le gouvernement a présenté un nouveau projet de loi, [la nouvelle loi ontarienne relative à la divulgation des renseignements sur l'adoption](#). Si ce projet de loi est adopté, les personnes adoptées adultes pourront demander des copies de leur ordonnance d'adoption et de leur enregistrement de naissance. Les pères et mères de sang pourront avoir accès, au [Bureau du registraire général](#), à des renseignements figurant dans les ordonnances d'adoption et les enregistrements de naissance. Si l'ordonnance d'adoption a été rendue avant le 1^{er} septembre 2008, ces personnes pourront également opposer un veto à la divulgation des renseignements.

L'adoption de cette loi est susceptible de favoriser une plus grande transparence dans le système de renseignements sur les adoptions de l'Ontario.

RAPPORT ANNUEL 2007-2008

SERVICES AUX PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

Le ministère fournit de l'aide aux adultes ayant une [déficience intellectuelle](#) et à leurs familles sous forme de programmes de jour et d'aide au logement ainsi que de soins cliniques et de services de soutien personnel aux personnes ayant des besoins élevés.

Depuis 2004, le ministère travaille à l'édification d'un solide réseau de services en milieu communautaire, en vue de la fermeture, d'ici mars 2009, des trois derniers établissements de la province où résident des adultes ayant une déficience intellectuelle. Le ministère a prévu plus de 1 200 places en hébergement communautaire à l'intention des adultes ayant une déficience intellectuelle qui vivent dans des collectivités ontariennes, et 560 autres places d'hébergement à l'intention des personnes qui quitteront les établissements.

En 2007-2008, le ministère a engagé plus de 200 millions de dollars sur une période de quatre ans pour aider les organismes à maintenir et à améliorer les services en établissement et les services communautaires, et à accroître l'aide offerte aux familles qui prennent soin d'un parent à domicile. Dans le cadre du Budget de 2008, le ministère a investi une autre tranche de 15 millions de dollars sous forme d'une subvention unique dans des projets d'immobilisations destinés au soutien d'organismes communautaires et, notamment, d'organismes de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

À l'appui de cette transformation, les [réseaux communautaires de soins spécialisés](#) de l'Ontario sont une composante clé du plan de services spécialisés du gouvernement à l'intention des personnes ayant une déficience intellectuelle. Les réseaux sont des systèmes fondés sur la collaboration, qui regroupent des organismes communautaires, des fournisseurs de services en santé mentale et des professionnels des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Ils permettent d'oeuvrer en concertation, pour mieux coordonner l'accès aux services spécialisés, améliorer leur mode de prestation et favoriser le perfectionnement professionnel par un plus grand partage des résultats de recherche et des moyens de formation.

L'[Initiative de mentorat pour l'intégration communautaire](#) a continué de remporter du succès. Mise sur pied en 2006, l'Initiative aide les étudiants du secondaire de 14 à 21 ans qui présentent une déficience intellectuelle à se préparer à vivre dans la collectivité après leur départ de l'école. En les jumelant avec des mentors adultes qui ont eux-mêmes une déficience intellectuelle, on aide les étudiants à se familiariser avec les possibilités de formation, d'apprentissage, de carrière et de loisirs, et avec les occasions de bénévolat. L'Initiative a recruté 57 mentors au sein de 25 écoles relevant de 11 conseils de l'éducation, et elle encadre 67 étudiants.

En favorisant et en appuyant l'intégration à la collectivité des adultes ayant une déficience intellectuelle, le ministère contribue aux efforts du gouvernement visant à bâtir des collectivités fortes partout dans la province.

RAPPORT ANNUEL 2007-2008

BUREAU DES OBLIGATIONS FAMILIALES

Le [Bureau des obligations familiales](#) exécute les ordonnances alimentaires rendues par les tribunaux afin d'aider les familles à obtenir le soutien auquel elles ont droit et à mener une vie productive et autonome, à l'abri des soucis financiers. Voilà qui appuie la priorité et les efforts du gouvernement visant à renforcer la population et l'économie.

En février 2007, le ministère a lancé [Les bons parents payent](#), un site Web qui aide à retrouver les parents qui ne versent pas la pension alimentaire ordonnée par la cour et dont l'adresse est inconnue. C'est ainsi que trois de ces personnes ont pu être retrouvées en peu de jours. Le ministère continue de mettre à jour les renseignements affichés sur le site. Depuis son lancement, le site a permis de retrouver plusieurs autres personnes.

Le Bureau des obligations familiales continue d'appliquer d'autres mesures découlant de la [loi de 2005](#), laquelle lui confère des pouvoirs plus grands pour retracer les personnes qui ne versent pas la pension alimentaire ordonnée par la cour. En 2007-2008, par exemple, le Bureau a commencé à signaler les parents qui se soustraient à leur obligation alimentaire à des organismes professionnels, en premier lieu au Barreau du Haut-Canada et au Conseil ontarien du commerce des véhicules automobiles.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ACCESSIBILITÉ POUR L'ONTARIO

En 2007-2008, la [Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario](#) a poursuivi ses efforts novateurs dans la formulation de normes d'accessibilité qui devraient, d'ici 2025, rendre l'Ontario totalement accessible. Les comités d'élaboration des normes ont commencé l'étude de propositions de [normes d'accessibilité](#) en matière de transport, d'information et de communication, ainsi que d'emploi et de milieu bâti.

Le 1^{er} janvier 2008, ont pris effet en Ontario les premières de ces normes – les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle –, qui aideront les personnes handicapées à bénéficier de la même qualité de services à la clientèle que le reste de la population.

Le ministère a poursuivi l'établissement de partenariats stratégiques avec des organisations du secteur privé et a mis au point un programme d'éducation du public, afin de mieux faire connaître les avantages de l'accessibilité et les exigences des mesures législatives sur l'accessibilité de l'Ontario. Le Plan d'accessibilité annuel du ministère a également relevé, dans toutes les sphères du ministère, des secteurs clés qui demandent des améliorations en matière d'accessibilité.

En mars 2008, le ministère a lancé sa toute première campagne d'éducation du public au sujet de l'accessibilité sous le titre [On donne accès](#); l'initiative a fait l'objet d'une forte publicité dans les médias imprimés, ainsi que dans les locaux et véhicules de transport en commun partout en Ontario. La campagne est l'un des moyens pris par le ministère pour s'acquitter de l'obligation que lui fait la loi de sensibiliser la population et les entreprises de la province aux avantages de l'accessibilité.

Par ses activités, la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario contribue à la réalisation d'un des objectifs du gouvernement : rendre l'Ontario totalement accessible d'ici 2025.

RAPPORT ANNUEL 2007-2008

Dépenses ministérielles provisoires 2007-2008

	Dépenses ministérielles provisoires 2007-2008* M\$)
Fonctionnement	7 504
Infrastructure	54
Infrastructure	(15)
Effectif (au 31 mars 2008)	5 113 équivalents temps plein

* Les dépenses pour 2007-2008 ont été redressées afin de tenir compte des transferts d'autres ministères conformément aux approbations mentionnées dans le Budget des dépenses 2008-2009.